

Conditions générales destinées aux parents

Pour bénéficier du service de Baby-Sitting de la Croix-Rouge vaudoise, il vous suffit :

- de vous inscrire au moyen du **bulletin d'inscription** téléchargeable depuis le site Internet de la Croix-Rouge vaudoise
- **et** de verser une **cotisation annuelle** de CHF 43.– (TVA incluse) valable douze mois dès le jour de l'inscription

Les tarifs suivants sont applicables

- **Pour 1 ou 2 enfants** : tarif unique de l'heure de garde : CHF 9.– par heure
- **Pour 3 enfants** : tarif unique de l'heure de garde : CHF 11.50 par heure
- **Dès 4 enfants**, 2 Baby-sitters doivent être présent(e)s : CHF 9.– par heure et par Baby-Sitter
- **Forfait nuit** (22h00 – 07h00): CHF 50.– par nuit
- **Forfait week-end** (du samedi matin au dimanche soir): CHF 150.– par week-end

Seuls les bébés âgés au minimum de 3 mois peuvent être gardés.

Conditions générales

Le(s) parent(s) qui fait/font appel à un/e Baby-Sitter de la Croix-Rouge vaudoise s'engage(nt) à :

- Confier au/à la Baby-sitter des **tâches en relation avec ses compétences**, à l'exception de tous travaux ménagers et de la garde d'enfants malades.
- Fournir au/à la Baby-sitter un **numéro de téléphone** où un parent/une personne référente peut être facilement joint(e) en cas d'urgence.
- Pour les périodes de garde prévues durant les heures de repas, **offrir le couvert** au/à la Baby-Sitter.
- **Rétribuer le/la Baby-sitter en espèces** et à la fin de chaque service en respectant les tarifs susmentionnés.
- Prendre en charge **les frais de déplacement** du/de la Baby-sitter, à savoir:
 - **Bus, metro, train** : remboursement sur présentation du billet et raccompagner à son domicile le/la Baby-sitter ou lui payer un taxi après 22h00
 - **Vélocoteur** : remboursement selon nombre de kilomètre, CHF –.25/km
 - **Scoter** : remboursement selon nombre de kilomètre, CHF –.40/km
 - **Véhicule** : remboursement selon nombre de kilomètre, CHF –.70/km
- **Assurances**: les Baby-Sitters, ainsi que les enfants qui leur sont confiés, sont couverts en assurance "Responsabilité civile" par la Croix-Rouge vaudoise durant la période de validité de la cotisation. Les Baby-Sitters s'assurent eux/elles-mêmes contre les risques d'accidents et de maladie.

Contacts et informations:

Pour tous renseignements concernant le Service de Baby-Sitting, contactez-nous par téléphone **du lundi au vendredi, de 07h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30**, ou par email

Croix-Rouge vaudoise, Service de Baby-Sitting
Rue Beau-Séjour 9-13, CP 5683, 1002 Lausanne
Téléphone : 021 340 00 80 ou 021 340 00 81 / Téléfax : 021 340 00 85
Email : info@croixrougevaudoise.ch / Site Internet : www.croixrougevaudoise.ch